

Direction de l'Autonomie
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Préfet de Service
Naila
M. MAILLON

Colmar, le

ARRETE 2013 00051 DA
du 31 JAN. 2013

portant notification de la décision d'autorisation budgétaire
et fixation des prix de journée hébergement et des tarifs dépendance 2013
de l'EHPAD « Saint-Sébastien » à RIXHEIM

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L. 314-1 et suivants, R. 314-1 à R. 314-117 relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, et R. 314-204, ainsi que ses articles L. 351-1 à L. 351-8 et R. 351-1 à R. 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment son article 45 ;
- VU** le rapport CG-2012-6-4-2 approuvé en séance du 5 décembre 2012 fixant l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2013 ;
- VU** le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU** la convention tripartite de deuxième génération en date du 28 juillet 2011 intervenue entre le Département du Haut-Rhin, l'Agence Régionale de Santé et l'EHPAD « Saint-Sébastien » à RIXHEIM ;
- VU** l'avenant N°1 à la convention APA en cours de signature ;
- VU** les propositions budgétaires formulées par l'EHPAD « Saint-Sébastien » à RIXHEIM et la tenue de la procédure contradictoire prévue par les articles R. 314-21 et suivants du CASF ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Pour l'exercice budgétaire 2013, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'EHPAD « Saint-Sébastien » à RIXHEIM sont autorisées comme suit :

	HEBERGEMENT	DEPENDANCE
Total des dépenses (classe 6)	3 169 320,73 €	1 013 920,76 €
Total des recettes (classe 7)	3 169 320,73 €	984 563,97 €
Intégration du résultat (+/-)	0,00 €	29 356,79 €

ARTICLE 2 :

Les prix de journée applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 pour l'EHPAD « Saint-Sébastien » à RIXHEIM sont fixés à :

Hébergement :

- Résidents de plus de 60 ans : 53,71 €.
- Résidents de moins de 60 ans : 70,53 €.

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement, ci-dessus mentionné, diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

Dépendance :

	Tarifs	Dont pris en charge par l'APA
GIR 1/2	20,98 €	15,33 €
GIR 3/4	13,31 €	7,66 €
GIR 5/6	5,65 €	Néant

La dotation globale APA, versée à l'établissement pour l'année 2013, est fixée à **626 517,93 €**.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, de sa notification.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai d'un mois à compter de sa notification pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRÉSIDENT
Pour le Président et en délégation
Le Directeur Général Adjoint

Michel CHOCHOY